



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mars 2024 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2024 03 18-20- FONCIER - Instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais – Tarifs 2024

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/03/2024
En exercice : 33	
Présents : 26	Affichage de la convocation : 13/03/2024
Pouvoirs : 6	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 19/03/2024
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Rémi GILLET Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Suite à l'arrêt des missions d'instruction de la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT 69), le Syndicat de l'Ouest Lyonnais instruit depuis le 1^{er} avril 2015 pour le compte des 36 communes composant les Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais. Le coût du service ADS (coûts des salaires du responsable du service ADS et instructeur, des quatre instructrices et de la secrétaire administrative) étaient intégralement remboursés par les Communautés de Communes, chacune d'entre elles ayant ses propres modalités de remboursement avec ses communes membres. Afin de clarifier juridiquement ces remboursements, ainsi que les demandes particulières de certaines communes, les élus de l'Ouest Lyonnais ont décidé que les missions du service ADS du SOL seront, dès le 1^{er} janvier 2023, remboursées par les communes directement au SOL.

En 2023, la baisse importante du nombre d'actes instruits oblige le SOL à augmenter ses tarifs pour équilibrer le service.

Coût forfaitaire fixe/acte			
	Coûts proposés	Anciens Coûts	Augmentation (%)
CUb	100,00 €	90,00 €	11,1
DP	160,00 €	155,00 €	3,2
PC	335,00 €	315,00 €	6,3
PA	340,00 €	325,00 €	4,6
PD	110,00 €	100,00 €	10,0

CCVL	Certificat d'urbanisme B	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Total 2023	Total 2022	Total 2021	Total 2020	Coût 2024
Brindas	4	12	33	8	0	57	69	91	62	16 095 €
Grézieu-la-Varenne	5	32	62	5	1	105	59	93	79	28 200 €
Messimy	1	5	16	0	1	23	23	51	31	6 370 €
Pollionnay	0	6	35	2	0	43	23	30	29	13 365 €
Sainte-Consoce	3	3	9	1	0	16	23	42	32	4 135 €
Thurins	2	13	15	2	0	32	39	45	47	7 985 €
Vaugneray	0	0	44	1	1	46	41	62	56	15 190 €
Yzeron	0	10	4	0	0	14	13	8	19	2 940 €
Total	15	81	218	19	3	336	290	422	355	94 280 €

Le montant pour Vaugneray est de 15 190 € soit une augmentation de 6,3 %.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la convention entre la commune et le SOL

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**

**32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

APPROUVE les tarifs 2024 du service d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol du SOL
DIT QUE les crédits sont inscrits au budget 2024 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

22.03.24

et de la publication en mairie le

22.03.24

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

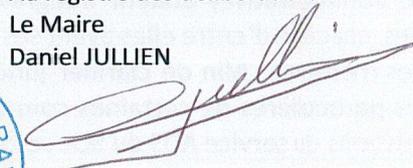



Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 03 18-20 FONCIER- Instruction des demandes

Objet de l'acte : d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais- Tarifs 2024

.....
Date de décision: 18/03/2024

Date de réception de l'accusé 22/03/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2024031820_20

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240318-2024031820_20-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10 .2

Finances locales

Divers

Délibérations comptables et autres

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : delib 20.pdf (99_DE-069-200047785-20240318-2024031820_20-DE-1-1_1.pdf)